**BULLETIN MUNICIPAL**

**N° 14 - 2020**

0

Imprimé par nos soins – Edité par la Mairie de Belrupt en Verdunois (Meuse) Directeur de la publication : le Maire, Bernard GILSON N° ISSN 1168-4399

**11 NOVEMBRE FÊTE PATRONALE DE LA SAINT MARTIN**

**ET JOURNEE DU SOUVENIR**

Le canon s'est donc tu à la onzième heure du onzième jour du onzième mois de l'année 1918 sur le front au Nord-Est de l'Hexagone …

Nos morts vivront tant qu'il y aura des vivants pour penser à eux. La journée annuelle du souvenir de tous les combats pour la liberté du pays est fixée en mémoire –notamment – de l’armistice mettant fin le 11 novembre 1918 à la Grande Guerre 14/18.

Cette journée est ainsi destinée dorénavant à honorer tous les morts de toutes les guerres passées. Traditionnellement, une cérémonie se déroule au monument aux morts installé au fond de l’église.

Dépôt de gerbe, la cérémonie à Belrupt se limitera au nouveau monument aux morts à 11h30 dans le respect des gestes barrières et des distanciations physiques,

A cause de l'état d'urgence sanitaire, il n'y aura pas de moment de convivialité autour d'un verre, à la salle des fêtes.

**C’EST LA FÊTE PATRONALE LE 11 NOVEMBRE JOUR DE LA ST MARTIN**

… et dans la tradition locale, nos aînés vont recevoir un petit cadeau, dès leur 65° anniversaire.

Cette habitude ancienne se traduisait il y a déjà longtemps par un « panier garni ».

Maintenant, cette formule a été abandonnée et chacun peut choisir ce qui lui plaît.

 Si vous êtes concerné(e) et que vous ne voyez rien venir, n’hésitez pas à nous le signaler car notre liste n’est peut-être pas bien à jour : en effet, rien n’oblige quelqu’un à se faire « enregistrer » en mairie … En attendant, bonne « Saint Martin » à tous !

**MERCI !**

… à Monsieur Dominique Collignon qui a profité des travaux sur la route départementale pour préparer des raccords à intervenir et prévenir l’apparition de trous et flaques à l’intersection avec la rue du Moulin. Dès que le temps le permettra, nous mettrons de l’enrobé à froid avant de réaliser une opération plus pérenne. …

Merci aussi à Monsieur Bastien Métillon qui a aidé Constant à la fabrication et à la pose du nouvel abribus rue du Moulin, à la demande des familles du secteur.

**ACTIVITES ECONOMIQUES A BELRUPT**

Mme Sylvie Zozime va bientôt ouvrir son atelier de prothésiste dentaire pendant que Mme Marylène Métillon développe son activité locale en hypnose ericksonienne.

 Par ailleurs, à partir de novembre, un food-truck « burgers » avec livraison à domicile, sera installé devant l’église les mercredis soirs.

 L’activité économique sur le village se développe et ce n’est pas fini, quelques projets ont été portés à notre connaissance, mais il est encore trop tôt pour en parler.

**PRIX DE L’EAU AU 1ER JANVIER 2021**

En tant que ressource naturelle, l'eau n'a pas de prix. L'eau est un bien commun, mais les services qui permettent de la rendre potable, de la distribuer, ont un coût.

Le Conseil Municipal, récemment réuni, a décidé d’une augmentation de 2 centimes du prix du mètre cube d’eau, afin de suivre le coût de la vie.

En effet, les différentes dépenses nécessaires à la production de l’eau potable suivent à peu près cette augmentation. Deux centimes pour mille litres d’eau, ce n’est pas beaucoup, mais ça permet à la Commune de continuer à maîtriser les coûts.

A comparer avec le prix de l’eau minérale ou de l’eau de source .... alors que l’eau potable publique est bien plus contrôlée sur le plan sanitaire que l’eau en bouteille en plastique. **Attention!**

Ce prix de l’eau est facturé par la Commune et n’inclut pas le coût de l’assainissement collectif qui est fixé par la Communauté d’Agglomération et facturé par Véolia. L’assainissement individuel obéit à d’autres modes de tarification.

**BIBLIOTHEQUE**

La bibliothèque vient d’échanger plus de 500 ouvrages jeunesse, récents et neufs pour la majorité, suite au passage du médiabus départemental.

Les jeunes lecteurs pourront retrouver de nouveaux albums mais aussi des documentaires, des bandes-dessinées, des romans (pour les juniors et les ados), des mangas, des premières lectures, sans oublier les livres musicaux et les CD…

**RAPPEL : HORAIRES D’OUVERTURE DE LA MAIRIE**

La mairie est ouverte :

-le mercredi de 17 h 30 à 19 h & vendredi de 18 h à 19h00

-une permanence est assurée le samedi de 10h à 12h et de 15h à 16h par le maire ou un adjoint

**CONTACTS :**

-mairie : 03.29.86.50.27

-le maire Bernard GILSON : 06.70.50.76.66

-1er adjoint Claude REALE : 06.15.51.56.34

-2eme adjoint Benjamin MAUVAIS : 06.21.14.89.05

-3eme adjoint Stéphane NIEDER : 06.18.17.43.41

**AUTRES NOUVELLES**

Un petit mot pour tous : Constant Métillon vient de finir les travaux de rénovation de la sacristie (murs, sol et plafond),faits avec l’aide de quelques bénévoles du village et d’un stagiaire de l’équipe d’insertion de la Communauté de Communes Val de Meuse – Voie Sacrée. Le chantier peut se visiter, lorsque l’église sera ouverte.

 A noter que cette rénovation s’inscrit dans la perspective d’avenir de ce patrimoine : Il est probable que d’ici quelques années, les églises servent à autre chose qu’au culte. D’où la nécessité de préserver notre patrimoine bâti.

**LE BUDGET PARTIPATIF AU CONSEIL DEPARTEMENTAL OU COMMENT FINANCER DES PROJETS PARTICULIERS**

Le Département de la Meuse a lancé une opération innovante, intitulée « MA FAMEUSE IDEE » il y a environ un an. Il a appelé les Meusiens à proposer des idées de projets qui – après étude – ont fait l’objet d’une sélection par une commission de citoyens. Sur plus de 600 projets, environ 160 ont été retenus. Nous arrivons maintenant au moment du vote par les citoyens pour choisir les projets qui seront financés par le Département. Pour cela il suffit de déposer son bulletin dans une urne (il y en a une en mairie de Belrupt) ou d’aller sur le site « jeparticipe.meuse.fr ». La liste des projets proposés au vote est présentée près de l’urne en mairie ou sur le site internet. Parmi ces projets, un concerne Belrupt : celui du club de VTT St Symphorien, « les Loups de Belrupt » qui veulent améliorer leur équipement d’accueil au Rozelier, où ils ont leur local et d’où part chaque année la « BEHOLLE » qu’ils organisent début septembre. Ils vous invitent à voter pour eux (… mais attention, pour qu’un vote soit valable, il faut qu’il concerne au moins 3 projets, et au plus 10). Avec ce bulletin, vous trouverez un bulletin de vote !

**LA FIBRE A BELRUPT**

Notre conseiller départemental - Monsieur Jerôme Dumont - a assisté à une réunion de cadrage des travaux de pose de la fibre le 24 septembre 2020 au titre de ses responsabilités départementales sur ce dossier - qui dépend toutefois de la Région Grand Est (et non du Département de la Meuse). Il nous a tenus informés. Rappelons que la Région a confié la réalisation des équipements en fibre à un groupe d'entreprises et de financiers, Losange, seule entité chargée de cette opération. Le 24, les représentants de Losange ont annoncé que leurs plans de travaux avaient été modifiés - non seulement à cause de la crise sanitaire - mais aussi pour des raisons économiques d'organisation des chantiers sur tout le nord Meusien. Certaines communes seront équipées plus vite que prévu et d'autres seront reportées. De ce fait, pour ce qui concerne Belrupt, nous serons certainement l'objet d'un report et la date qu'ils avaient antérieurement annoncée (fin 2021) sera sans doute décalée. Fin 2022 ?

Pour nous consoler de ce nouveau délai encore imprécis, rappelons-nous que notre Région sera la première en France à être entièrement "fibrée" et que les dates qui avaient été avancées avant que la Région ne prenne sa décision, étaient plutôt situées entre 2025 et 2030 ... Affaire à suivre !!!

**ROUTE DEPARTEMENTALE 903 AU PONT DE BELRUPT**

Nouveau bitume sur la départementale 903 !!!

Monsieur Serge Nahant (notre président de communauté de communes, également vice-président du Conseil Départemental chargé des routes) avait annoncé le 24 septembre à Belrupt que les travaux ont eu pour objectif de réaliser une bande de roulement "accrocheuse" pour éviter de connaître autant d'accidents qu'avant les précédents travaux il y a plus de dix ans - mais cela se passe en deux phases "techniques" et "financières". La première phase a donc consisté à réaliser le support sur la partie accidentogène (ce qui explique que l'ensemble du tronçon entre Verdun et Belrupt n'ait pas été réalisé). Une deuxième phase viendra logiquement pour la pose d'une couche plus adhérente, car il faut respecter un délai "technique". Mais il faut aussi que le Département boucle le financement de la couche de finition. Le service de la voirie départementale souhaite également attendre que l'hiver soit passé pour en tirer les observations utiles. Reste à espérer que cette période ne voit pas d'accident puisque le radar n'est pas encore remis en place. Mais à ce propos, une récente réunion en Sous-Préfecture a fait le point sur la remise en place du radar détruit l'an passé par des inconscients.

Le nouveau radar sera bien réinstallé mais les contraintes techniques ont évolué et nécessitent un déplacement et une homologation du nouveau radar, Dans l'attente, il est probable que des radars provisoires viennent rappeler aux chauffards qu'il convient de respecter la vie des autres !

**ATTENTION AUX INTOXICATIONS MONOXYDE DE CARBONE ? FEUX DE CHEMINEE ! L’HIVER ARRRIVE SOYEZ VIGILANTS**

On est en plein cœur de l'automne vous avez sans doute rallumé le chauffage depuis un bon moment maintenant. Mais attention ! L'ARS Grand Est met en garde contre les risques.

Chaque année, en Meuse, des personnes sont intoxiquées au monoxyde de carbone; un gaz mortel et inodore. Pourquoi ? En période de froid intense, de brouillard ou de redoux, des appareils de chauffage d’appoint mal entretenus produisent ce gaz. Il peut s’agir d’appareils fonctionnant au bois, au fioul, au gaz, au charbon, au pétrole. Mais d’autres appareils mal entretenus peuvent aussi en produire: chauffe-eau, inserts, groupes électrogènes, cuisinières, moteurs tournant dans un garage, braseros, etc. Il faut donc être vigilant pour éviter des accidents mortels. Des plaquettes d’information sont disponibles en mairie. Vous pouvez aussi consulter le site de l’INPES (institut d’Etat chargé de la prévention en matière de santé). Ou alors le centre anti-poison 03 83 32 36 36 à Nancy. Les signes précurseurs de l’intoxication sont la fatigue, des vertiges, des nausées, des maux de tête, des troubles visuels. Il faut alors en urgence renouveler l’air ambiant et appeler les secours (le 15 ou le 18).Pour éviter tout cela, quelques précautions : surtout faire entretenir vos appareils par des professionnels qualifiés, chaque année –faire ramoner les cheminées – aérer les logements et ne pas boucher les ventilations – ne pas utiliser un chauffage d’appoint de manière intensive. Il faut penser aussi aux détecteurs de fumée, obligatoires et « aux détecteurs de monoxyde de carbone »

**DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Parmi les récentes décisions du Conseil Municipal, figure la création d’un poste administratif à temps plein pour assurer l’intégralité des tâches qui s’imposent à la commune et regroupant pour l’avenir les différents temps partiels actuels qui devront s’arrêter dans les mois à venir. C’est devenu une nécessité qu’il faut donc anticiper. Cette création n’aura pas d’incidence sur le niveau actuel de dépenses de fonctionnement puisqu’il s’agit d’une optimisation des dépenses déjà existantes. Le Conseil Municipal a également été informé du système d’organisation par l’ONF des travaux confiés à des habitants pour le nettoyage de certaines parcelles boisées. C’est Monsieur Julien Boulanger, agent communal et agent ONF, qui a apporté toutes les explications souhaitées par les élus. De même, le Conseil Municipal a décidé de quelques exonérations de fiscalité locale pour la création d’activités économiques sur le village. Tous les détails sont accessibles en mairie – notez par ailleurs que les comptes rendus des réunions du Conseil sont publiés sur le site internet de la commune.

**PARTICIPATION CITOYENNE POUR LIMITER LA DELINQUANCE ET LES CAMBRIOLAGES**

Depuis plusieurs mois, la Gendarmerie nous a proposé la mise en place sur le village du dispositif « Participation citoyenne » qui consiste à ce que des « référents », habitants du village, soient vigilants devant toutes les situations étonnantes qui peuvent évoquer des infractions, des cambriolages, etc.

Il ne s’agit pas de mettre en place une quelconque milice ou d’inciter les habitants à intervenir : seulement à informer rapidement la gendarmerie en ayant un accès privilégié à la gendarmerie par téléphone ou par internet.

C’est ainsi qu’une dizaine de personnes sont référentes sur Belrupt et ont le réflexe de surveiller des allées et venues suspectes ainsi que de faire attention aux voisinages, aux maisons lorsque les habitants sont absents, etc. Une réunion sera prochainement organisée par la Gendarmerie, pour faire le point sur le dispositif. Elle rassemblera les référents du village.

Si vous aussi, vous souhaitez devenir référent, parlez-en au maire pour poser votre candidature.